



Assemblée générale

Distr. générale
27 octobre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 141 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2021

Projet de budget-programme pour 2021

Titre II Affaires politiques

Chapitre 3 Affaires politiques

Missions politiques spéciales

Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

Cinquième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2021

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales dans lequel figurent les ressources demandées pour 2021 au titre du groupe thématique II (équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes) (A/75/6 (Sect. 3)/Add.3). À cette occasion, il a obtenu des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de recevoir des réponses écrites le 6 octobre 2020.

2. Dans le premier additif au chapitre 3 (Affaires politiques) de son rapport sur le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1), le Secrétaire général donne un aperçu général des ressources demandées pour 2021 au titre de 39 missions politiques spéciales et des questions concernant ces missions en général. Des renseignements détaillés sur chaque mission politique spéciale sont donnés dans cinq autres additifs¹, qui sont consacrés aux besoins propres aux groupes thématiques I

¹ A/75/6 (Sect. 3)/Add.2, A/75/6 (Sect. 3)/Add.3, A/75/6 (Sect. 3)/Add.4, A/75/6 (Sect. 3)/Add.5, A/75/6 (Sect. 3)/Add.6 et A/75/6 (Sect. 3)/Add.6/Corr.1.



à III et aux deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le Comité consultatif formule des observations et recommandations sur les questions concernant les missions politiques spéciales en général dans son rapport principal (A/75/7/Add.2), tandis que ses observations et recommandations sur les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et à la MANUI sont regroupées dans d'autres rapports². Le Secrétaire général indique également qu'il présentera à l'Assemblée générale des propositions distinctes pour tout besoin supplémentaire découlant de nouveaux mandats ou de modifications apportées aux mandats existants (voir A/75/6 (Sect. 3)/Add.1, par. 3). Le Comité consultatif a été informé que les prévisions de dépenses pour la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) (groupe thématique III), créée le 3 juin 2020 conformément à la résolution 2524 (2020) du Conseil de sécurité, seraient présentées séparément (A/75/6 (Sect. 3)/Add.7). Il formulera ses observations et recommandations relatives au projet de budget pour la MINUATS dans le rapport qu'il consacrera à cette mission (A/75/7/Add.8).

3. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/7 et A/75/7/Corr.1), le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur le budget, la méthode, le format et la présentation (A/75/7, chap. I, sect. A), qui s'appliquent également aux rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1 à 7).

II. Exécution du budget en 2019 et 2020 et ressources nécessaires pour 2021

4. Le Secrétaire général récapitule les ressources demandées pour 2021 au titre des 15 missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II et les met en regard des crédits approuvés pour 2020 et des dépenses engagées en 2019 (voir A/75/6 (Sect. 3)/Add.3, tableau 1). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également reçu des informations sur les dépenses engagées au 30 septembre 2020 au titre des missions (voir tableau 1).

Tableau 1

Récapitulatif des ressources nécessaires au titre du groupe thématique II

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	2019		2020		2021		Variation Budget pour 2021 par rapport aux crédits ouverts pour 2020
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses (1 ^{er} janvier- 30 septembre)	Total	Dépenses non renouvelables	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (3)
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 319,2	1 140,8	1 430,6	938,1	1 467,2	–	36,6
Groupe d'experts sur le Soudan	1 072,3	1 047,2	1 088,9	770,9	1 077,2	–	(11,7)
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2 963,6	3 103,9	2 912,0	2 180,8	3 189,4	–	277,4
Groupe d'experts sur la Libye	1 406,3	1 264,2	1 395,5	900,0	1 372,3	–	(23,2)

² A/75/7/Add.3, A/75/7/Add.4, A/75/7/Add.5, A/75/7/Add.6 et A/75/7/Add.7.

Mission	2019		2020		2021		Variation
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses (1 ^{er} janvier-30 septembre)	Total	Dépenses non renouvelables	Budget pour 2021 par rapport aux crédits ouverts pour 2020
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (3)
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 193,1	1 095,8	1 211,2	625,7	1 120,9	–	(90,3)
Groupe d'experts sur le Yémen	2 283,7	1 889,9	2 324,6	1 431,9	2 275,2	–	(49,4)
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	1 357,7	1 126,6	1 357,7	781,4	1 305,4	–	(52,3)
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaïda, les Talibans et les personnes et entités qui leur sont associées	6 481,8	5 397,8	5 899,5	4 050,2	5 954,4	–	54,9
Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	653,3	560,1	653,3	425,9	644,6	–	(8,7)
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	1 198,0	1 634,6	1 548,0	1 163,3	1 433,2	–	(114,8)
Groupe d'experts sur le Mali	1 348,0	991,4	1 325,7	631,7	1 213,1	–	(112,6)
Groupe d'experts sur la Somalie	1 851,6	1 723,0	1 850,8	1 277,6	1 873,7	–	22,9
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	2 945,5	2 469,2	2 969,3	2 415,8	3 012,0	21,0	42,7
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	11 029,8	10 575,6	11 147,4	7 248,4	11 143,7	125,2	(3,7)
Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	19 569,8	19 703,5	20 338,7	15 344,8	25 106,6	–	4 767,9
Total	56 673,7	52 723,6	57 453,2	40 186,5	62 188,9	146,2	4 735,7

5. Le montant des crédits demandés pour 2021 au titre des 15 missions reconduites du groupe thématique II s'élève à 62 188 900 dollars (montant net), soit une augmentation de 4 735 700 dollars (8,2 %) par rapport aux crédits ouverts en 2020. On trouvera dans le tableau 5 du rapport principal du Secrétaire général (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1) un récapitulatif des variations entre les ressources approuvées pour 2020 et les ressources proposées pour 2021 au titre des missions dont le mandat a été reconduit.

6. Comme le montre le tableau 1, trois missions ont enregistré des dépassements de crédits pour 2019, et le Comité consultatif a été informé des principaux facteurs à l'origine de ces écarts en ce qui concernait : a) le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée (140 300 dollars), l'écart s'expliquant principalement par l'abonnement à un nouveau service de base de données géospatiales destiné à appuyer l'exécution du mandat ; b) l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (436 600 dollars, soit 0,4 %), en raison principalement du fait que le taux de vacance effectif (17,6 %) était inférieur au taux prévu pour 2019 (36,4 %) ; c) l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de

concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) (133 700 dollars), en raison de l'augmentation des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international résultant d'un taux de vacance effectif inférieur à celui prévu dans le budget (41 % contre 60 %). **Le Comité consultatif compte que tous les efforts seront faits pour absorber les coûts additionnels dans la mesure du possible lors de l'utilisation des crédits à l'avenir.**

7. Le Comité consultatif a également été informé, comme suite à ses questions, qu'au 30 septembre 2020, pour les 15 missions relevant du groupe thématique II, les dépenses s'élevaient à 40 186 500 dollars (soit 70 %), par rapport aux crédits d'un montant de 57 453 200 dollars ouverts pour 2020. **Il compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, des informations actualisées sur les dépenses effectivement engagées en 2020.**

A. Observations et recommandations concernant les effectifs nécessaires

8. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu un tableau des effectifs approuvés pour 2020 et des effectifs proposés pour 2021 pour les 15 missions du groupe thématique II (voir tableau 2). Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs sont également résumées à l'annexe XIII du rapport principal du Secrétaire général (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1).

Tableau 2
Groupe thématique II : effectifs nécessaires

Mission	Effectif approuvé pour 2020	Postes/emplois vacants au 30 septembre 2020	Effectif proposé pour 2021	Nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions)	Suppressions	Transformation	Reclassement	Réaffectation	Transfert
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	2 (2 P-3)	1 P-3	2 (2 P-3)	–	–	–	–	–	–
Groupe d'experts sur le Soudan	1 (1 P-3)	–	1 (1 P-3)	–	–	–	–	–	–
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	6 [1 P-4, 2 P-3 et 3 G [1 G(1°C) et 2 G(AC)]]	1 G(AC)	6 (1 P-4, 2 P-3 et 3 G)	–	–	–	–	–	–
Groupe d'experts sur la Libye	2 (1 P-3 et 1 G)	1 G(AC)	2 (1 P-3 et 1 G)	–	–	–	–	–	–
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	2 [1 P-3 et 1 G(AC)]	–	2 (1 P-3 et 1 G)	–	–	–	–	–	–
Groupe d'experts sur le Yémen	8 (1 P-3, 5 SM et 2 AL)	1 SM	8 (1 P-3, 5 SM et 2 AL)	–	–	–	–	–	–
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	3 [1 P-3 et 2 G(AC)]	1 G(AC)	3 (1 P-3 et 2 G)	–	–	–	–	–	–

<i>Mission</i>	<i>Effectif approuvé pour 2020</i>	<i>Postes/emplois vacants au 30 septembre 2020</i>	<i>Effectif proposé pour 2021</i>	<i>Nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions)</i>	<i>Suppressions</i>	<i>Transformation</i>	<i>Reclassement</i>	<i>Réaffectation</i>	<i>Transfert</i>
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	19 [1 P-5, 4 P-4, 6 P-3 et 8 G(AC)]	3 [1 P-3 et 2 G(AC)]	19 (1 P-5, 4 P-4, 6 P-3 et 8 G)	–	–	–	–	–	–
Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	2 [1 P-4 et 1 G(AC)]	–	2 (1 P-4 et 1 G)	–	–	–	–	–	–
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	9 [1 P-5, 3 P-4, 3 P-3 et 2 G(AC)]	1 P-3	7 (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 2 G)	–	2 (1 P-4 et 1 P-3)	–	–	–	–
Groupe d'experts sur le Mali	1 (1 P-3)	–	1 (1 P-3)	–	–	–	–	–	–
Groupe d'experts sur la Somalie	6 (1 P-3, 1 G(AC) et 4 AL)	–	6 (1 P-3, 1 G et 4 AL)	–	–	–	–	–	–
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	5 [1 P-5, 2 P-3 et 2 G(AC)]	–	5 (1 P-5, 2 P-3 et 2 G)	–	–	–	–	–	–
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	50 (1 SSG, 1 D 2, 2 D-1, 9 P-5, 19 P-4, 7 P-3, 3 P-2 et 8 G [1 G(1°C) et 7 G(AC)])	3 (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2)	52 (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 20 P-4, 8 P-3, 3 P-2 et 8 G)	2 (1 P-4 et 1 P-3)	–	–	–	–	–
Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	148 (1 SSG, 2 D-1, 5 P-5, 15 P-4, 17 P-3, 4 P-2,	29 (1 D-1, 3 P-4, 5 P-3, 1 P-2, 5 SM, 6 AN, 7 AL et 1 VNU)	149 (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 15 P-4, 17 P-3,	1 D-2	–	–	–	3 (1 D-1, 1 SM et 1 P-4)	57 (1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 3 P-2, 14 SM,

Mission	Effectif approuvé pour 2020	Postes/emplois vacants au 30 septembre 2020	Effectif proposé pour 2021	Nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions)	Suppressions	Transformation	Reclassement	Réaffectation	Transfert
	44 SM, 23 AN, 29 AL et 8 VNU)		4 P-2, 44 SM, 23 AN, 29 AL et 8 VNU)						15 AN, 4 AL et 5 VNU)

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G = agent(e) des services généraux ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = volontaire des Nations Unies.

9. Pour 2021, le Secrétaire général propose d'apporter les changements ci-après aux effectifs de trois missions (A/75/6 (Sect. 3)/Add.3, par. 208, 317, 362 et 364) :

a) Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité : proposition de suppression de deux emplois de spécialiste des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3). Il est indiqué que conformément à la résolution, les restrictions sur les transferts liés aux armes et celles concernant l'interdiction de voyager doivent expirer le 18 octobre 2020, et étant donné que, selon les prévisions, la charge de travail liée à la filière d'approvisionnement ne devrait pas augmenter, la mission a entrepris un examen de sa dotation en effectifs et de ses besoins en ressources ;

b) Direction exécutive du Comité contre le terrorisme : proposition de création d'un emploi de juriste (P-4) et d'un emploi de spécialiste des questions politiques (P-3). Selon le Secrétaire général, la proposition est faite en application de la résolution 2462 (2019) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a demandé à la Direction exécutive de renforcer sa procédure d'évaluation relative à la répression du financement du terrorisme, ainsi que de fournir un résumé thématique de l'évaluation des lacunes recensées et des domaines où l'adoption de mesures additionnelles s'impose aux fins de l'application des principales dispositions des résolutions pertinentes du Conseil concernant le financement de la lutte contre le terrorisme ;

c) UNITAD :

i) Création d'un emploi (1 D-2) au sein du Bureau des enquêtes sur le terrain (voir par. 10 à 14 ci-dessous) ;

ii) Transfert de 57 emplois, dont un emploi de juriste (P-4) du terrain au Siège en tant qu'emploi affecté à des fonctions d'appui, et transfert avec réaffectation de 3 emplois (1 D-1, 1 P-4 et 1 SM) (voir par. 10 à 14 ci-dessous).

Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

Bureau des enquêtes sur le terrain

10. Il est proposé que l'emploi actuel de Chef des enquêtes (D-1) du bureau du (de la) Directeur(trice) des enquêtes soit réaffecté pour en faire un emploi d'administrateur(trice) général(e) juriste (D-1) et transféré au Groupe de la stratégie juridique dont la création est proposée au sein du Bureau des enquêtes sur le terrain (voir également le paragraphe 16 a) ci-dessous). Il est également proposé de créer un emploi de directeur(trice) des enquêtes (D-2) au sein du Bureau des enquêtes sur le terrain. Il est indiqué que la proposition de créer cet emploi de classe D-2 répond à l'augmentation considérable des demandes adressées à la direction de l'Équipe

d'enquêteurs et aux besoins de représentation de haut niveau lors des dialogues avec les interlocuteurs [A/75/6 (Sect. 3)/Add.3, par. 362 et 364 f) i]).

11. Concernant la proposition de créer un emploi de directeur(trice) des enquêtes (D-2), le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que sur la base des éléments de preuve recueillis depuis le début de ses activités en Iraq en novembre 2018, l'Équipe d'enquêteurs avait dû élargir ses axes d'investigation, ce qui avait permis de répondre aux exigences essentielles de son mandat mais avait simultanément donné lieu à un besoin conséquent de renforcement de sa structure de direction. Le Comité a en outre été informé que l'emploi D-2 proposé était nécessaire pour : a) assurer la coordination efficace des activités d'enquête des divers groupes des enquêtes sur le terrain ; b) répondre aux besoins accrus de l'Équipe concernant la représentation de haut niveau lors des dialogues avec les dirigeants locaux, les autorités nationales et les représentants du Gouvernement de la Région du Kurdistan ; c) veiller à ce que les travaux menés dans tous les domaines d'enquête soient effectués conformément aux normes internationales, y compris aux instructions générales de l'Équipe.

12. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un organigramme tenant compte des changements proposés pour 2021. Il y est indiqué qu'au sein du Bureau des enquêtes sur le terrain, cinq des six groupes sont dirigés par des personnes occupant des postes/emplois de classe P-5 ou P-4, tandis que le Groupe de la stratégie juridique dont la création est proposée serait dirigé par un(e) administrateur(trice) général(e) jurisconsulte (D-1) et rassemblerait au total trois postes (1 D-1, 1 P-3 et 1 VNU). En outre, le Comité note que les chefs de bureau des diverses composantes de l'Équipe d'enquêteurs occupent des postes/emplois de classe D-1 et P-5.

13. Au sein du Bureau des enquêtes sur le terrain, il est également proposé de transférer un emploi de juriste (P-4) du Groupe violence sexuelle et sexiste vers New York en tant qu'emploi affecté à des fonctions d'appui (voir également le par. 17 a) ci-dessous). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le transfert proposé était mené de manière à ce que le Groupe continue de disposer des ressources et des compétences nécessaires pour pouvoir exécuter pleinement ses activités, et que pour s'en assurer, le Groupe violence sexuelle et sexiste collaborerait aussi bien avec le Groupe de la stratégie juridique dont la création est proposée qu'avec le Groupe des enquêtes sur le terrain 1 au sein du Bureau des enquêtes sur le terrain dans le cadre de la nouvelle structure organisationnelle proposée. **Compte tenu de la proposition de création du Groupe de la stratégie juridique et de la nécessité de disposer de personnes possédant des compétences juridiques sur le terrain, le Comité consultatif demande que des justifications plus approfondies concernant le transfert de l'emploi de juriste du terrain vers le Siège en tant qu'emploi affecté à des fonctions d'appui soient fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.**

14. **Compte tenu de ce qui précède et de la restructuration en cours depuis le début des opérations de l'Équipe d'enquêteurs (voir également les par. 15 et 16 ci-dessous), le Comité consultatif n'est pas convaincu du bien-fondé des propositions et recommande donc de ne pas approuver la création proposée de l'emploi de directeur(trice) des enquêtes (D-2) ni la réaffectation et le transfert proposés de l'emploi de Chef des enquêtes (D-1) pour en faire un emploi d'administrateur(trice) général(e) jurisconsulte (D-1). Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

Bureau du (de la) Chef de cabinet

15. Il est proposé que l'emploi de spécialiste des affaires politiques (P-4) soit transféré du Bureau du (de la) Chef de cabinet vers le Bureau du (de la)

Conseiller(ère) spécial(e). Le Comité consultatif note que, d'après les documents complémentaires qui lui ont été fournis, le spécialiste des affaires politiques (P-4) sera chargé de fournir des conseils et un appui stratégiques efficaces au Conseiller spécial ou à la Conseillère spéciale concernant tous les aspects de l'exécution du mandat de l'Équipe. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'exception faite des ressources humaines, c'était la structure d'appui de la MANUI qui s'occupe de l'appui à la mission en ce qui concerne l'Équipe d'enquêteurs. Le ou la fonctionnaire d'administration (P-4) restant au sein du Bureau du (de la) Chef de cabinet coordonne les services d'appui et assure une liaison régulière avec l'appui à la mission de la MANUI. **Le Comité consultatif note que les fonctions afférentes à l'emploi de spécialiste des affaires politiques (P-4) [qui doit être transféré vers le Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e)] correspondent à celles normalement exercées par un ou une Chef de cabinet, tandis que les attributions du ou de la Chef de cabinet telles que décrites semblent plus proches de celles d'un ou d'une Chef de l'appui à la mission que de celles traditionnellement confiées à un ou une Chef de cabinet.**

Changements proposés dans la structure organisationnelle

16. Le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général proposait de modifier la structure organisationnelle en s'appuyant sur l'expérience acquise par l'Équipe d'enquêteurs dans le cadre des activités qu'elle avait menées jusqu'à présent en Iraq. Des explications plus détaillées sont fournies dans les documents complémentaires. Les changements proposés peuvent être synthétisés comme suit :

- a) Création, au sein du Bureau des enquêtes sur le terrain, du Groupe de la stratégie juridique, qui servira d'entité centralisée d'analyse et d'examen juridique ;
- b) Transfert des groupes des enquêtes sur le terrain 1 et 3 et du Groupe sur les crimes sexuels et fondés sur le genre et sur les crimes contre les enfants, dans le Bureau des enquêtes sur le terrain, de Bagdad vers Dahouk, afin de renforcer encore la capacité de l'Équipe d'enquêteurs à recueillir des éléments de preuve grâce à ses activités d'enquête sur le terrain ;
- c) Restructuration consistant à rattacher au Bureau des enquêtes sur le terrain le Groupe de la criminalistique, qui était précédemment rattaché au Bureau de l'analyse, pour garantir une plus grande cohérence entre les travaux des personnes concernées ;
- d) Restructuration consistant à rattacher au Bureau du (de la) Chef de cabinet le Groupe de la gestion des archives et des dossiers, qui était précédemment rattaché au Bureau de l'analyse.

17. En outre, les changements ci-après sont proposés concernant les noms d'unités administratives : a) le Groupe violence sexuelle et sexiste deviendrait le Groupe sur les crimes sexuels et fondés sur le genre et sur les crimes contre les enfants ; b) le Groupe de la protection des victimes et des témoins deviendrait le Groupe de la protection et de l'accompagnement des témoins (voir également [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.3](#), par. 363).

18. Le Comité consultatif prend note de la proposition de restructuration de la mission pour 2021 et compte que des informations actualisées sur les progrès accomplis à cet égard seront présentées dans le prochain projet de budget.

Emplois vacants et indemnité de fonctions

19. Les annexes XI et XII du rapport principal du Secrétaire général ([A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#)) présentent des informations sur les emplois de temporaire

vacants et les emplois de temporaire dont les titulaires perçoivent une indemnité de fonctions dans les missions politiques spéciales. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 septembre 2020, 41 emplois étaient vacants et qu'aucun emploi n'était vacant depuis deux ans ou plus dans les missions relevant du groupe thématique II. Concernant les trois emplois dont les titulaires perçoivent une indemnité de fonctions spéciale depuis un an ou plus, le Comité a été informé qu'un des titulaires initiaux était reparti occuper un autre emploi et que les deux autres emplois avaient été maintenus pour des fonctionnaires en congé spécial sans traitement qui avaient un privilège sur ces emplois conformément à la disposition du Règlement du personnel applicable. Le Comité examine plus avant la question des postes vacants et l'utilisation qui est faite de l'indemnité de fonctions dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/7, chap. I, par. 45 et 46, et 56 et 57).

20. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les emplois et les taux de vacance approuvés, et les taux de vacance effectifs enregistrés en 2020, ainsi que sur les emplois proposés et les taux de vacance prévus dans le budget pour 2021 concernant les missions relevant du groupe thématique II (voir tableau 3).

Tableau 3
Nombre d'emplois et taux de vacance (2020 et 2021)

<i>Mission</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Emplois approuvés pour 2020</i>	<i>Taux de vacance approuvé pour 2020 (en pourcentage)</i>	<i>Taux de vacance au 31 août 2020 (en pourcentage)</i>	<i>Taux de vacance moyen pour la période allant de janvier à août 2020 (en pourcentage)</i>	<i>Emplois proposés pour 2021</i>
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	Personnel recruté sur le plan international	2	8,0	50,0	53,2	2
Groupe d'experts sur le Soudan	Personnel recruté sur le plan international	1	5,0	0,0	0,0	1
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	Personnel recruté sur le plan international	6	5,0	16,7	18,4	6
Groupe d'experts sur la Libye	Personnel recruté sur le plan international	2	5,0	50,0	25,0	2
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	Personnel recruté sur le plan international	2	5,0	0,0	0,0	2
Groupe d'experts sur le Yémen	Personnel recruté sur le plan international	6	5,0	16,7	25,0	6
	Personnel recruté sur le plan national (agents locaux)	2	5,0	0,0	6,3	2
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	Personnel recruté sur le plan international	3	5,0	33,3	36,9	3
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les	Personnel recruté sur le plan international	19	10,0	10,5	10,1	19

<i>Mission</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Emplois approuvés pour 2020</i>	<i>Taux de vacance approuvé pour 2020 (en pourcentage)</i>	<i>Taux de vacance au 31 août 2020 (en pourcentage)</i>	<i>Taux de vacance moyen pour la période allant de janvier à août 2020 (en pourcentage)</i>	<i>Emplois proposés pour 2021</i>
résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées						
Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	Personnel recruté sur le plan international	2	0,0	0,0	0,0	2
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	Personnel recruté sur le plan international	9	11,0	11,1	6,3	7
Groupe d'experts sur le Mali	Personnel recruté sur le plan international	1	5,0	0,0	0,0	1
Groupe d'experts sur la Somalie	Personnel recruté sur le plan international	2	5,0	0,0	5,2	2
	Personnel recruté sur le plan national (agents locaux)	4	5,0	0,0	0,0	4
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	Personnel recruté sur le plan international	5	0,0	0,0	0,8	5
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	Personnel recruté sur le plan international	50	5,0	6,0	5,3	52
Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	Personnel recruté sur le plan international	88	41,0	17,1	19,6	89
	Administrateurs recrutés sur le plan national	23	76,0	28,1	45,2	23
	Personnel recruté sur le plan national (agents locaux)	29	55,0	24,1	25,2	29
	Volontaires des Nations Unies	8	20,0	25,0	25,0	8

21. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 14 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général relatives aux effectifs pour 2021 soient approuvées.

B. Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

22. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles des missions du groupe thématique II s'élèvent à 27 292 700 dollars pour 2021, ce qui représente une augmentation de 154 500 dollars (0,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020 (27 138 200 dollars). Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur ces dépenses, notamment sur les dépenses effectives engagées en 2019 et pour la période allant de janvier à septembre 2020, le montant des crédits ouverts pour 2020 et les prévisions de dépenses pour 2021, comme indiqué dans le tableau 4.

Tableau 4
Groupe thématique II : dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	2019		2020		2021		Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses (1 ^{er} janvier-30 septembre)	Total	Dépenses non renouvelables	Budget pour 2021 par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (7) = (5) - (3)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (3)
Experts	13 837,1	12 587,3	13 844,6	10 449,2	13 367,5	–	(477,1)
Consultants et services de consultants	191,0	43,8	296,9	230,1	172,2	–	(124,7)
Voyages officiels	2 609,6	2 077,9	2 780,1	524,9	2 460,0	–	(320,1)
Installations et infrastructures	4 254,8	3 678,0	4 248,4	1 195,1	4 637,6	122,8	389,2
Transports terrestres	432,6	2 214,8	337,9	163,4	422,6	–	84,7
Opérations aériennes	607,5	23,7	107,5	57,4	43,0	–	(64,5)
Opérations maritimes ou fluviales	–	–	–	–	–	–	–
Communications et informatique	4 778,2	4 159,2	4 055,3	1 342,1	4 345,6	23,4	290,3
Santé	166,1	50,1	165,6	26,8	250,6	–	85,0
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	2 357,2	1 583,4	1 301,9	533,4	1 593,6	–	291,7
Total	29 234,1	26 418,3	27 138,2	14 522,5	27 292,7	146,2	154,5

Voyages officiels

23. Le montant de 2 460 000 dollars demandé pour 2021 au titre des voyages officiels représente une diminution de 320 100 dollars (12 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2020. Les diminutions proposées concernent huit missions : a) l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (253 700 dollars), en raison de la diminution des dépenses au titre des voyages dans la zone de la mission du fait de la proposition de réaffecter 29 emplois de Bagdad à Dahouk (voir par. 16 b) ci-dessus) ; b) le Groupe d'experts sur le Yémen (26 000 dollars), en raison du fait que les voyages aux fins de la formation de recertification des agents de protection rapprochée ne sont plus nécessaires ; c) l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (18 300 dollars), en raison de la diminution des ressources demandées au titre des voyages, compte tenu des restrictions relatives aux transferts liés aux armes à destination ou en provenance de la République islamique d'Iran et à l'interdiction de voyager, qui doivent arriver à expiration en octobre 2020 ; d) les

Groupes d'experts sur la République centrafricaine (18 600 dollars), sur la Libye (14 200 dollars), sur la République populaire démocratique de Corée (8 900 dollars) et sur le Soudan du Sud (5 000 dollars), ainsi que l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions (12 500 dollars) : ces diminutions sont toutes imputables au fait que les dépenses au titre des voyages officiels du personnel sont inférieures aux prévisions, compte tenu des voyages prévus.

24. La diminution des ressources demandées au titre des voyages officiels pour 2021 est en partie contrebalancée par les augmentations proposées pour deux missions, en ce qui concerne : a) l'appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive (30 100 dollars) ; cela s'explique par le fait que trois déplacements sont prévus, en raison de l'augmentation attendue des activités d'appui à fournir par le personnel au Comité du Conseil de sécurité dans le cadre de l'examen global dont doit faire l'objet le renouvellement du mandat défini dans la résolution en 2021 ; b) le Groupe d'experts sur la Somalie (7 000 dollars), en raison du nombre plus élevé de déplacements proposés (trois), par rapport aux deux déplacements prévus en 2020.

25. Le Comité consultatif est convaincu qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne et, compte tenu du fait que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continuera probablement d'avoir des répercussions sur les voyages en 2021, et compte tenu également du niveau des dépenses engagées en 2019 et au cours des neuf premiers mois de 2020, il recommande de réduire de 20 %, soit un montant de 492 000 dollars, les ressources demandées pour 2021 au titre des voyages officiels pour les missions relevant du groupe thématique II (voir également A/75/7, chap. I, par. 62).

Installations et infrastructures

26. Le montant de 4 637 600 dollars demandé pour 2021 au titre des installations et infrastructures représente une augmentation de 389 200 dollars (9 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2020. Cette augmentation est due en partie à l'augmentation du coût de la location des locaux compte tenu de l'application du taux standard le plus récent [voir également A/75/7, par. VIII.42 et XI.10 a)], ainsi qu'à une provision non renouvelable de 122 800 dollars pour l'aménagement des locaux de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme dans le cadre du déménagement proposé dans le complexe du Siège. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la provision non renouvelable pour 2021 devait couvrir le coût des travaux d'aménagement des nouveaux locaux à usage de bureaux proposés pour la Direction exécutive, qui concernaient les salles de dossiers sécurisées, le renforcement de la sécurité, les postes de travail modulaires, les équipements audio et vidéo, le matériel informatique et l'isolation phonique.

Opérations aériennes

27. Un montant de 43 000 dollars est demandé au titre des opérations aériennes de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, ce qui représente une diminution de 64 500 dollars (60 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2020. Le Comité consultatif a été informé que cette diminution des ressources nécessaires pour 2021 était due à une réduction du nombre d'affrètements de moyens aériens de la MANUI, ce nombre devant être ramené de 50 en 2020 à 20 en 2021, en raison du transfert proposé de membres du personnel de Bagdad à Dahouk par l'Équipe d'enquêteurs. Le Comité note que, d'après les informations qu'il a reçues, les dépenses correspondantes s'élevaient à 23 700 dollars pour 2019 et à 50 379

dollars au 31 août 2020. Il aborde la question des vols spéciaux dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/75/7/Add.2).

Communications et informatique

28. Le montant de 4 345 600 dollars demandé pour 2021 au titre des communications et de l'informatique représente une augmentation de 290 300 dollars (7,2 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2020. Les augmentations proposées s'expliquent principalement par l'augmentation des ressources nécessaires au titre : a) du Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée (214 000 dollars), pour financer l'abonnement à une base de données géospatiales nécessaire pour appuyer et compléter les enquêtes, les recherches et les capacités d'analyse du Groupe sur des lieux et faits essentiels ; b) de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (55 600 dollars) pour financer la maintenance du matériel et des services d'appui en matière de communications ; c) de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions (16 900 dollars), pour financer la maintenance du matériel d'information et de communication et les services d'appui connexes ; d) de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (5 900 dollars), pour financer l'acquisition ponctuelle de matériel de communication et de matériel informatique, ainsi que les besoins accrus liés aux deux nouveaux emplois proposés (voir par. 9 b) ci-dessus). **Compte tenu du niveau des dépenses engagées en 2019 et au cours des neuf premiers mois de 2020, ainsi que de la nécessité d'une présentation synthétique des ressources dans le domaine de l'informatique et des communications, le Comité consultatif recommande une réduction de 15 %, soit un montant de 651 800 dollars, des ressources proposées pour 2021 au titre des communications et de l'informatique. Il formule des observations sur les ressources dans le domaine des communications et de l'informatique dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/75/7/Add.2).**

Fournitures, services et matériel divers

29. Le montant de 1 593 600 dollars demandé pour 2021 au titre des fournitures, services et matériel divers représente une augmentation de 291 700 dollars (22 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2020. L'augmentation proposée pour 2021 s'explique par l'augmentation des besoins en services de vacataires au titre des services de sécurité en lien avec la proposition d'établir une présence de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes à Dahouk. **Compte tenu du niveau des dépenses engagées en 2019 et au cours des neuf premiers mois de 2020, et du fait que la pandémie de COVID-19 risque également d'avoir une incidence sur les dépenses au titre des fournitures de bureau, des autres fournitures, des vacataires et des services de traduction en 2021, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 %, soit un montant de 159 400 dollars, les ressources proposées pour 2021 au titre des fournitures, services et matériels divers (voir également A/75/7, chap. I, par. 68).**

30. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles pour 2021, sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 14, 21, 25, 28 et 29 ci-dessus.